



PUBLIC

Conducteur de grues de chargement ayant déjà reçu une formation



PRÉ-REQUIS

Maîtrise de la langue française- le permis de conduire est obligatoire



DURÉE

1 jour - 07 heures
+ 1 jour de test 7 heures



MODALITÉS

Présentiel



TYPE DE VALIDATION

Certificat de réalisation
Attestation de fin de formation
Attestation de réussite de contrôle des connaissances théorique et du savoir-faire pratique

» RÉSULTATS ATTENDUS

- Obtenir l'autorisation de conduite

» OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Avoir les connaissances en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des grues de chargement
- Avoir le savoir-faire pratique en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des grues de chargement
- Porter un regard critique sur sa situation de travail du point de vue de l'applicabilité des principes de base et des améliorations éventuelles à apporter.
- Proposer à l'encadrement toute idée d'amélioration, en particulier lorsque celle-ci nécessite une étude plus approfondie

» MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés interactifs
- Exercices et mise en situation pour la partie pratique
- Remise d'une documentation à la fin du stage



DATES ET LIEUX

- Nous consulter



TARIFS

Nous consulter



INTERVENANT

Formateurs qualifiés



Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.

PROGRAMME

EPI	<ul style="list-style-type: none"> Se munir impérativement de chaussures de sécurité, casque, gants, vêtement réfléchissant
THEORIE	<p>Aspect réglementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Décret, arrêtés ministériels et recommandations CNAMTS Les conditions requises pour conduire une grue de chargement Les documents accompagnant la grue de chargement <p>Sensibilisation à la sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> Les accidents de grue de chargement (statistiques, causes, prévention) Les responsabilités du conducteur de grue de chargement et de l'employeur Les organismes de prévention des risques <p>Technologie des grues de chargement</p> <ul style="list-style-type: none"> Les différentes catégories et leurs usages courants, les différents organes de la grue de chargement, les consignes d'entretien, les dispositifs de sécurité <p>La conduite des grues de chargement en sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> Les vérifications à la prise et fin de poste La capacité du levage (hauteur, poids, portée) Les facteurs de stabilité Les déplacements sur le chantier La signalisation réglementaire Les conditions de sécurité (EPI, proximité des lignes électriques ...) Les produits dangereux La mise en sécurité en fin de poste
PRATIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Vérification de la grue de chargement Utilisation en situation de travail avec élévation et déport, mise en œuvre Signalisation et balisage Procédure et utilisation des différentes commandes Vérification de fin de poste
EVALUATIONS DES CONNAISSANCES	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle des connaissances théoriques et pratiques Cette formation permet de se présenter aux épreuves du CACES® selon la R490 CNAMTS

TEST CACES® R490 délivré par un organisme tiers

» RÉSULTATS ATTENDUS

- Obtenir le CACES R490 selon la CNAMTS

» MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Passage des épreuves théoriques et pratiques en vue d'obtenir le CACES®

PRESENTATION

- Le CACES® est issu de recommandations de la CNAMTS.
- Sans être obligatoire, l'application de ces recommandations constitue un bon moyen pour le Chef d'Etablissement de se conformer aux obligations réglementaires en matière de contrôle de connaissances pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail.

Chaque candidat doit présenter une pièce d'identité qui sera vérifiée par le Testeur.

EVALUATION THEORIQUE

- Durée : 1 heure environ
- La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués

EVALUATION PRATIQUE

- EPI obligatoire : Equipements de Protection Individuelle (chaussures de sécurité, gants, casque de chantier, vêtement réfléchissant)
- Les candidats se présentant sans leurs EPI ne pourront pas participer aux épreuves pratiques
- Notation : La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués et d'une note supérieure à 0 pour chacun des points d'évaluation du barème
- Chaque compétence sera évaluée et notée suivant un barème préétabli

FIN DES EPREUVES

- Les résultats seront communiqués aux candidats en fin de journée. Si le candidat est admis, il se verra remettre une attestation provisoire de CACES®. L'attestation CACES® sera transmise ultérieurement soit à l'entreprise, soit à l'institutionnel, soit au candidat indépendant.
- Sur demande et en présence du testeur, tout candidat pourra consulter ses résultats aux épreuves

VALIDITE

- 5 ans